Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 35 (1890)
Heft: 12

Artikel: La "Berner-Zeitung" et l'infanterie de la Ire division
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-348191

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nécessaires à l'eau. En même temps, le personnel était réparti le long de la ligne. Dans la journée du 23 déjà, tout était terminé.

Pour exécuter ses travaux, la section disposait de 3 machines et de 20 voitures.

M. le lieutenant-colonel du génie *Pfund* lit à l'assemblée un intéressant communiqué sur les avantages de St-Maurice, comparé à Brugg et Liestal comme place d'armes des sapeurs et pionniers du génie. Il conclut à ce que St-Maurice soit utilisé le plus souvent possible, pour les cours de répétition en attendant de pouvoir le faire pour les écoles de recrues.

M. le lieutenant-colonel Pfund nous mettant en mesure de publier sa conférence dans un de nos plus prochains numéros, nous y renvoyons le lecteur.

L'honorable conférencier avait l'intention de compléter sa communication par une étude de St-Maurice comme fortification permanente. Le manque de temps ne lui permettant pas de le faire, l'assemblée décide une séance extraordinaire sur les lieux mêmes à St-Maurice. Cette réunion est fixée au printemps 1891 ; le comité déterminera la date précise.

L'ordre du jour portait encore de M. le colonel divisionnaire Ceresole diverses *communications relatives au rassemblement de 1890* (Train de ligne, vélocipédistes, etc.). Mais l'heure est avancée, et l'honorable président n'estime pas devoir se donner la parole. La séance est donc levée à 6 1/2 heures.

Aussitôt après fut célébré le banquet aussi gai que la séance avait été sérieuse. De nombreux discours furent prononcés, signalons entre autres l'éloquent toast à la patrie de M. le colonel divisionnaire Ceresole et le toast à l'armée suisse, plein de tact et d'amabilité de M le lieutenant-colonel d'Heilly, attaché militaire à l'ambassade de France, à Berne.

La « Berner-Zeitung » et l'infanterie de la Ire division.

Les deux lettres ci-dessous ont été échangées entre la *Berner-Zeitung* et M. le colonel Ceresole :

I

(Traduction.) Berne, le 21 novembre 1890.

Monsieur le colonel-divisionnaire Ceresole, commandant de la Ire division d'armée, Lausanne.

Très honoré M. le colonel-divisionnaire,

En réponse à votre demande verbale du 8 novembre concernant la provenance d'un article paru dans le n° 260 du 3 novembre de la *Berner-Zeitung*, article intitulé : « A propos du dernier rassemblement de troupes, par un officier d'état-major », et après avoir correspondu à réitérées fois avec l'auteur de cet article, nous sommes maintenant en mesure de vous communiquer ce qui suit :

La rédaction de la *Berner-Zeitung* ne croit pas pouvoir vous indiquer le nom de son correspondant ; et cela tout d'abord par la raison que la publication de ce nom ferait sortir le débat du domaine des faits pour le transformer inévitablement en une question de per-

sonnes. Cette conséquence serait contraire aux intentions qui animaient la rédaction quand elle a ouvert à cette correspondance les colonnes de son journal.

La rédaction savait d'ailleurs qu'en acceptant cet article, elle en prenait en même temps la responsabilité. Elle veut en rester chargée encore pour la suite, et cela d'autant plus qu'elle a eu dès lors l'occasion de prendre connaissance des éléments de fait importants et fort nombreux qui ont fourni les matériaux de l'article en question.

En conséquence, la rédaction a exprimé à son correspondant, qui était disposé à indiquer son nom, le désir instant que la responsabilité de cet article fût laissée tout entière au journal et que le nom de l'auteur ne fût point livré à la publicité. Ce dernier, se rangeant à nos raisons, a accédé à cette demande.

Agréez, très honoré monsieur le colonel-divisionnaire, l'assurance de notre considération distinguée. — Au nom de la rédaction de la *Berner-Zeitung*, Ch. MULLER, rédacteur.

Lausanne, le 23 novembre 1890.

A la rédaction de la *Berner-Zeitung*, à Berne. — Messieurs,

Vous avez publié le 3 de ce mois, sous le titre : *Zum letzten Truppenzusammenzug, von einem Stabsoffizier*, un article dans lequel l'ensemble de l'infanterie de la Ire division est l'objet de très vives critiques.

Je vous ai demandé le 8 novembre :

1° De bien vouloir me faire connaître le nom de l'officier qui a formulé ces critiques, afin que je puisse me mettre en rapport avec lui et lui demander de les préciser ;

2° A ce défaut, de me fournir vous-même des indications me permettant de contrôler l'exactitude de ses appréciations.

Dans la lettre que je viens de recevoir, vous me refusez le nom de l'auteur, et vous ne me donnez aucun renseignement quelconque qui me permette de vérifier ses accusations.

Il ne me reste qu'à prendre acte de votre silence, à en faire juge le public et à considérer cette correspondance comme n'ayant plus d'objet.

Le commandant de la Ire division : P. CERESOLE.

BIBLIOGRAPHIE

Illustrazione militare italiana, publiée à Milan par Cav. Quinto Cenni. Nos 107, 108, 109, 110.

Texte : Le nouveau ministre de la guerre allemand, général de Kaltenborg-Stachau. — Revue politique. — Choses de la marine. — Correspondance de Rome. — L'école de guerre. — Mariage des officiers. — Les pompiers. — Géographie militaire. — Voyage du tzare-